

heures de la session, je ferai observer que celui qui donne vite donne bien, et voici ce que je propose: partagez les responsabilités par moitié. Faites en sorte que les cultivateurs de mon comté restent sur les terres qu'ont défrichées leurs pères et leurs grands-pères et que les fonctionnaires du département avouent au moins qu'ils ont secondé des hommes indignes et aménagé des navires incapables de tenir la mer; qu'ils partagent les responsabilités de moitié avec les cultivateurs de mon comté. De plus, l'on invoque l'excuse qu'il n'existe pas de voie par laquelle on pourrait rembourser d'une façon légitime les cultivateurs victimes de ces fraudes. Les choses se passent toujours ainsi dès qu'il s'agit de la classe agricole de la vieille province d'Ontario; toutes les chambres de l'hôtel sont occupées. S'il se produit une explosion à Halifax, si le pont de Québec s'effondre ou que les saute-relles exercent des ravages dans l'Ouest, ou encore, si les Montagnes Rocheuses étaient en éruption et commençaient à vomir des torrents de lave sur le versant du Pacifique où habite le ministre, l'on trouverait bien un moyen de secourir les sinistrés; cependant, le cultivateur posé de la vieille province d'Ontario, qui peine de l'aube du jour jusqu'au crépuscule, peut très bien se faire voler par des étrangleurs financiers de la ville de Montréal, avec l'aide d'un diplôme qui leur a été décerné par le département du Commerce et l'on se contente de dire: Nous ne pouvons rien faire pour eux.

J'ai peut-être parlé avec un peu trop de chaleur sur cette question. Quoi qu'il en soit, mon collègue de Huron-Sud (M. Golding), tandis qu'il était encore temps, a écrit aux fonctionnaires du département du Commerce une lettre dont ils auraient dû tenir compte; ils auraient dû conduire une enquête sur toute l'affaire. A quoi servent ces individus d'Angleterre, grassement rétribués, attachés au ministère de l'Agriculture, si ce n'est à donner des directives aux cultivateurs. Qu'en avons-nous besoin? On répliquera: Un précédent existe. Non, dirai-je, car les circonstances ne sauraient être les mêmes. Notre loi sur l'organisation du marché exige que ces gens fournissent un cautionnement, et il ne peut plus exister d'autre précédent. Se rendant à mon avis et à celui d'autres, le ministère a aménagé des navires. Mais on n'a pas fait une faveur aux cultivateurs le jour où on a ainsi aménagé une couple de baquets que l'on confia ensuite à un équipage sous la direction de Morgan de Montréal. Je fais cette assertion et je n'en démords pas, malgré les protestations à l'encontre, que si cette soi-disant Richelieu Corporation, qui, sans mettre un sou dans l'entreprise, s'est bornée à échanger des

[M. Spotton.]

chèques, si cette compagnie défunte n'avait jamais eu affaire aux fonctionnaires du ministère du Commerce, ce vol de bestiaux n'aurait jamais été perpétré car les cultivateurs n'auraient pas traité avec des gens incapables de produire le moindre certificat. Je sais gré au ministère de ce qu'il a fait en ouvrant ce débouché; l'accord de commerce impérial nous assurera là un débouché pour trois années et, après avoir fait un faux-pas, avouons-le et subissons-en les conséquences en parts égales. Au nom de mes cultivateurs qui ont été acculés à la banqueroute par l'incurie criminelle dont les fonctionnaires du ministère du Commerce ont fait preuve en accordant du crédit à des gens indignes de confiance qui ont armé ces baquets innavigables, je demande qu'on leur fasse entrevoir une lueur d'espoir, et que le Gouvernement se charge de la moitié de leurs pertes. C'est ce que nous faisons tous; si un individu nous doit \$100, nous acceptons \$50. Nous traversons des temps difficiles. Mes cultivateurs disent que l'on peut trouver des millions pour telle chose, des millions pour telle autre, mais lorsqu'il s'agit de la modeste somme de \$41,000 pour les cultivateurs de l'Ontario, on ne peut rien faire. Au nom de mes cultivateurs et de ceux de tout l'Ouest d'Ontario j'invite le Gouvernement à réfléchir de nouveau sur cette affaire.

Encore une fois, je dois rendre hommage à mon collègue de Middlesex-Ouest, l'ancien ministre des Travaux publics. Nous avons peiné pendant quatre mois sans fonds et sans rémunérations, et il nous est bien pénible de retourner chez nous, de faire face à nos gens et de leur dire que, malgré des millions disponibles pour des chemins de fer, des millions pour des banques et des millions pour des édifices publics, les vieux pionniers de l'Ouest ontarien ne peuvent pas même obtenir la modeste somme de \$41,000.

M. GOLDING: Je désire simplement faire quelques observations sur cette question. L'été dernier, on m'a signalé les agissements de la Richelieu Corporation dans ma circonscription. Des amis de M. Scotchmer, au sujet duquel j'ai écrit au ministre du Commerce (M. Stevens) vinrent me voir et me dirent dans quelle situation il se trouvait à la suite des expéditions de bestiaux qu'il avait faites par l'intermédiaire de cette compagnie. Je répondis à ces visiteurs que s'ils me préparaient un résumé des faits et un état circonstancié de l'affaire je m'occuperais de les communiquer au ministère du Commerce, car je croyais sincèrement que le ministère interviendrait pour éviter de nouvelles pertes à ces cultivateurs. J'ai parlé d'une lettre que j'avais adressée au ministre, l'honorable M. Stevens. Je